

FACTORY PERMIS FONTENAY

Les stages post permis réduction de la période probatoire

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire "post permis", entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Un stage post permis : pourquoi et pour qui ?

- Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.
- Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis

Réduction de la période probatoire 👍

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles et à un an et demi pour la conduite accompagnée sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis .